



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 11 mai 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mars 2026

En mars 2026, les dépenses de soins ville du régime agricole en date de remboursement augmentent de + 1,2 % et sont maintenant supérieures au niveau atteint en décembre (i.e. avant le retard de la campagne tarifaire). Sur les trois premiers mois de l'année on note + 1,5 % par rapport à la même période l'an passé.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %** soit une diminution similaire à celle de 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les trois premiers mois de 2026 diminue de 1,9 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,3 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 1,0 % pour celui des salariés agricole).

La croissance des remboursements de soins de ville des salariés agricoles tirent vers le haut les dépenses du régime

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 1,5 %) résultent de la hausse des remboursements du régime des salariés agricoles avec + 3,3 % tandis que ceux régime des non-salariés agricoles baissent de - 0,7 %.

Les honoraires des médecins généralistes, à la différence de ceux des dentistes et des spécialistes, sont plus bas qu'il y a un an

Les honoraires des **médecins généralistes** diminuent de - **4,8 %** à fin mars (par rapport à la même période en 2025), baisse portée par le nombre de consultations et visites (- 6,2 %). La variation par rapport au mois précédent est positive avec + 1,4 %. Les honoraires des **médecins spécialistes** augmentent de + **6,3 %** à fin mars. Le retard de liquidation lié à la campagne tarifaire a entraîné un rattrapage soutenu le mois précédent qui semble continuer en mars (+ 16,7 % en février et + 5,0 % ce mois-ci). Les honoraires **dentaires** évoluent de + **1,9 %** à fin mars. Après une légère baisse en début d'année, les remboursements de soins dentaires croissent depuis deux mois. Les montants de ce poste sont concernés par le dispositif M'T'Dents depuis avril 2025 qui intensifie sa politique de prévention en invitant tous les ans chaque jeune de 3 à 24 ans à consulter.

Par rapport à l'année précédente, les remboursements des infirmiers diminuent tandis que ceux des kinésithérapeutes sont en hausse

Sur les trois premiers mois de l'année, les remboursements infirmiers diminuent tandis que les remboursements de kinésithérapie augmentent (- **1,7 %** et + **2,7 %**). Si on se concentre sur l'évolution mensuelle, Les remboursements des **professionnels du paramédical** sont dynamiques en mars. Ainsi, par rapport au mois précédent, on note + 2,1 % pour les infirmiers et + 2,6 % pour les masseurs kinésithérapeutes.

Les montants remboursés pour les laboratoires poursuivent leur rattrapage

Pour les laboratoires, à fin mars, les remboursements **d'analyses médicales** sont en hausse de + **2,3 %**. Les rattrapages sont observés sur cette série également. L'évolution mensuelle est de + 5,9 %, après + 2,7 % en février. Le niveau de dépenses redevient similaire à celui relevé en décembre.



Les remboursements de transports ralentissent leur recul

Les remboursements liés au **transport** de patients sont plus faibles en ce début d'année au regard de l'année dernière (- **5,3 %** à fin mars). Bien qu'on observe un certain dynamisme en février et mars, le taux reste négatif, impacté par la diminution des tarifs des véhicules non certifiés appliquée en octobre 2025.

Les versements d'Indemnités journalières maladie en baisse par rapport à l'année dernière se stabilisent

En mars, les versements d'indemnités **journalières (IJ) maladie** sont stables au regard du mois précédent. Sur les trois premiers mois de l'année on note une décroissance de - 3,2 %. Les versements d'IJ ATMP, après un pic en février, reviennent en mars à un niveau connu précédemment. L'évolution à fin mars par rapport à la même période de l'année précédente est négative à hauteur de - 1,3 %.

Les médicaments enregistrent une évolution dynamique de leurs remboursements

Les remboursements de **médicaments** croissent de + **5,0 %** fin mars en 2026 comparé à la même période l'an passé. L'évolution mensuelle est stable entre février et mars.

Les dispositifs médicaux croissent modérément à fin mars

Enfin, les remboursements de **dispositifs médicaux** progressent légèrement (+ **1,0 %**) à fin mars et affichent une hausse de + 1,3 % par rapport à février.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mars 2026	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2025	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2025	
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,0%	+0,7%	+4,9%	+2,3%	+1,5%	-0,7%	+3,3%	+3,9%	+1,2%
Soins de ville hors produits de santé	+1,3%	-1,1%	+3,1%	+1,7%	-0,1%	-2,2%	+1,4%	+3,8%	+1,8%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+5,2%	+2,4%	+7,2%	+0,8%	+2,6%	+0,3%	+4,3%	+5,7%	+3,6%
- Médecins généralistes	+2,0%	-1,3%	+4,7%	-0,7%	-4,8%	-6,7%	-3,3%	+4,1%	+1,4%
- Médecins spécialistes	+6,6%	+4,3%	+8,3%	+2,4%	+6,3%	+3,8%	+8,1%	+5,9%	+5,0%
- Dentistes	+5,2%	+1,6%	+7,6%	-3,6%	+1,9%	-0,4%	+3,3%	+7,0%	+1,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,2%	-2,5%	+4,3%	+1,7%	-0,2%	-2,7%	+3,5%	+2,9%	+2,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,2%	-0,8%	+5,4%	+2,9%	+2,7%	+0,1%	+5,5%	+3,7%	+2,6%
- Infirmiers	-1,1%	-3,3%	+2,9%	+0,6%	-1,7%	-3,8%	+1,9%	+1,9%	+2,1%
Laboratoires	-1,1%	-5,5%	+2,4%	-11,8%	+2,3%	-1,3%	+5,2%	-14,8%	+5,9%
Frais de transports	-2,3%	-4,9%	+0,4%	+4,3%	-5,3%	-8,7%	-1,9%	+5,9%	+2,2%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,1%	-0,6%	-1,2%	+4,7%	-2,6%	-1,3%	-2,8%	+5,0%	-2,1%
- IJ maladie	-1,3%	+1,3%	-1,7%	+5,6%	-3,2%	+2,2%	-4,3%	+6,0%	+0,1%
- IJ ATMP	-0,8%	-4,0%	-0,2%	+3,2%	-1,3%	-7,6%	-0,1%	+3,1%	-5,8%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,7%	+3,2%	+8,3%	+3,2%	+4,1%	+1,3%	+6,9%	+4,2%	+0,3%
Médicaments :	+6,5%	+4,4%	+8,7%	+3,0%	+5,0%	+2,6%	+7,4%	+4,1%	-0,0%
- Médicaments délivrés en ville	+6,5%	+4,5%	+8,6%	+3,5%	+4,7%	+2,6%	+6,8%	+4,9%	-0,4%
- Médicaments rétrocédés	+7,3%	+2,5%	+10,2%	-5,2%	+10,5%	+1,9%	+15,8%	-8,5%	+7,7%
LPP	+3,0%	-0,3%	+6,7%	+3,7%	+1,0%	-2,6%	+5,0%	+4,7%	+1,3%

RA = Régime Agricole

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de mars 2026